

La gestion locative et la copropriété

2 jours - 12H00/ PRIX : 995€

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Ce module de formation sur les activités du secteur de l'immobilier sont régies par la loi du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce, appelée également loi Hoguet. Si cette loi énonce les cadres d'exercice de plusieurs activités, le cadre réglementaire à l'oeuvre dans l'immobilier est en évolution constante. L'activité professionnelle liée à la gestion locative consiste à administrer, à entretenir, à gérer, à valoriser un patrimoine immobilier pour une période donnée et pour le compte d'un tiers avec lequel un mandat a été conclu. Cette formation regroupe donc toutes les compétences nécessaires liées à l'activité.

A l'issue de cette formation, vous serez capable de :

- Conseiller et accompagner les propriétaires bailleurs ainsi que les locataires;

- Assurer la mise en location et/ou la gestion locative.

Pour les activités de gestion de copropriété, vous serez capable d'assurer la gestion courante d'un portefeuille de copropriétés.



PUBLIC

A tous les professionnels de l'immobilier, administrateurs de biens et/ou syndic.

PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est nécessaire pour participer à cette formation

Aucun niveau requis

Positionnement : Entretien téléphonique, évaluation des attentes et de vos besoins

METHODE PÉDAGOGIQUE

Formation délivrée en présentiel ou distanciel (blended-learning, e-learning, classe virtuelle, présentiel à distance).

Le/La formateur(ice) alterne entre méthode démonstrative, interrogative et active (via des travaux pratiques et/ou des mises en situation). Variables suivant les formations, les moyens pédagogiques mis en oeuvre sont :

Connexion internet fibre, tableau blanc ou paperboard, vidéoprojecteur ou écran tactile interactif. Pour le distanciel possibilité de formation synchrone et/ou asynchrone avec notre plateforme ELEA by GP Formations

Environnements de formation installés sur les postes de travail ou en ligne. Supports de cours et exercices

Le client s'assure et s'engage également à avoir toutes les ressources matérielles pédagogiques nécessaires (équipements informatiques...) au bon déroulement de l'action de formation visée conformément aux prérequis indiqués dans le programme de formation communiqué.

MODALITÉS D'ACCÈS

Accessible à toute personne en situation de handicap.

Pour de plus amples renseignements contactez notre référente handicap : contact.gpformations@gmail.com

Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation. Dans le cas d'une formation financée par le CPF, ce délai est porté à 11 jours ouvrés.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

Des apports théoriques, didactiques appuyés par de nombreux exercices pratiques permettant aux gestionnaires de se familiariser avec les techniques et outils présentés. Evaluations par Autodiagnostic, Quizz, QCM l'objectif est d'évaluer les acquis du (et/ou de la) stagiaire tout au long de la formation. En cours de formation, par des productions, et, en fin de formation, par un questionnaire d'auto-évaluation

CONTENU DE LA FORMATION

- **MODULE 1 : Conduire le projet immobilier du client en location**

Prospecter et négocier un mandat de commercialisation du bien pour une vente ou une location,

Accompagner du client bailleur et locataire(...)

- **MODULE 2 : Administration des copropriétés et de l'habitat social**

Présenter une copropriété,

Conclure un contrat de syndic (...)

- **MODULE 3 : Gérer et suivre administrativement et juridiquement**

Établir et mettre à jour le carnet d'entretien de l'immeuble,

Gérer le personnel de la copropriété (...)

- **MODULE 4 : Gérer le budget et la comptabilité de l'immeuble**

Identifier et utiliser les différentes clés de répartition s'appliquant à une copropriété, Établir un budget prévisionnel (...)

- **5 - MODULE 5 : Etablir le suivi technique de l'immeuble**

Identifier les contrats d'assurance à souscrire et les garanties à mettre en oeuvre, Identifier les obligations du syndic en matière de sécurité de l'immeuble (...)

DUREE

2 journées de 6h en distanciel et/ou en présentiel sur demande

Durée totale de la formation 12 heures